

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD129-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	66
Votants	90
Pouvoirs	24

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 21 septembre 2018

LE 27 septembre 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : GEMAPI – VOTE DU PRODUIT POUR L'ANNEE 2019

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, KERGOAT, BELOMBO, ROUFFINEAU, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, TOULAT, DORET, ROUX, DECABRAS, SALOMON.

MM. BUISSON, LE MAO, BONNET, BREAU, MOTTIER, COURNIL, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, LECOMTE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, BELLEBNA, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, LOURD, REYNET, BUFFIERE, RATIER, GENDRE, GEORGIADDES, DUCENE, LE ROUX, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : SALINIER, DE PISCHOF, CONTIE, FAURE, LABAILS, RAT-SOUIILLER, PAUL.

MM.: BEYLOT, DESPLAT, LARRE, RAYNAUD, BERIT-DEBAT, GEOFFROY, MOTARD, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, GRELLETY, LARENAUDIE, LAROCHE, COLLINET, USCAIN, COLBAC, HERBRETEAU, MONTORIOL.

POUVOIRS :

Joëlle CONTIE	Pouvoir à	Jean-Pierre ROUSARIE	Roland COLLINET	Pouvoir à	Bernard-Henri SUBERBERE
Christiane RAT	Pouvoir à	Laurence DATRIER	Claudine FAURE	Pouvoir à	Francis MERILLOU
Claude BERIT-DEBAT	Pouvoir à	Michel TESTUT	Bernard USCAIN	Pouvoir à	Christine GATAULT
Bernadette PAUL	Pouvoir à	Mustapha BELLEBNA	Michel BEYLOT	Pouvoir à	Jean-Luc CHERON
Michel GRELLETY	Pouvoir à	Raymond CACAN	J-Claude DESPLAT	Pouvoir à	Laurent ROUQUIE
Jean-Paul MONTORIOL	Pouvoir à	Patrick GUILLEMET	Martin LARRE	Pouvoir à	Christian LECOMTE
GILLES MOTARD	Pouvoir à	Emmanuel LEGAY	Bernard GEOFFROY	Pouvoir à	Daniel LE MAO
Michel MACARY	Pouvoir à	GERARD TENAILLON	Serge RAYNAUD	Pouvoir à	Liliane GONTHIER
Bernadette SALINIER	Pouvoir à	Jean-Pierre BONNET	Jean-Luc GIRAUDEL	Pouvoir à	Robert BARBANCEY
Yves SCHRICKE	Pouvoir à	Evelyne ROUX	Francis COLBAC	Pouvoir à	Olivier GEORGIADDES
Jean-F LARENAUDIE	Pouvoir à	Pascal PROTANO	Christian LAROCHE	Pouvoir à	Stéphane DOBBELS
Bruno DUNOYER	Pouvoir à	Catherine DORET			
Louis HERBRETEAU	Pouvoir à	Philippe DUCENE			

OBJET : GEMAPI – VOTE DU PRODUIT POUR L'ANNEE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 instaure le transfert obligatoire de la compétence relative à la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) aux intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2018.

Qu'afin de permettre le financement de cette nouvelle compétence, la même loi a créé une taxe spécifique dite GEMAI.

Que la taxe GEMAPI a été instituée par délibération du conseil communautaire du 7 décembre 2017. Son montant a été fixé à 550 000 € pour l'exercice 2018.

Considérant que le produit de cette taxe, voté par les collectivités compétentes en matière de GEMAPI, est assis sur les bases de taxes foncières, d'habitation et de contribution foncière des entreprises. Il est plafonné à 40 € par habitants. Le produit voté est ensuite réparti par les services fiscaux entre les contribuables assujettis, par l'application d'un taux additionnel à chacune de ces taxes.

Qu'en vertu de l'article 1530 bis du code général des impôts, le produit de la taxe GEMAPI est arrêté chaque année par le Conseil communautaire, par délibération prise avant le 1^{er} octobre.

Que la nouvelle stratégie budgétaire du Grand Périgueux prévoit une stabilité du produit de la taxe GEMAPI dans les années à venir.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Fixe le produit de la taxe GEMAPI à 550 000 € pour l'année 2019

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	04 OCT. 2018	Pour extrait conforme	04 OCT. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	04 OCT. 2018	Périgueux, le	04 OCT. 2018

Le Président
Jacques AUZOU